

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Séance du 30 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire, Présidente du CCAS.

PRESENTS (12) : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN arrivée à 19h10, Thierry VERGER, Virginie DUCHEMIN, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Pascale HÉRAUD, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER arrivée à 19h11, Cécile BRIEL.

ABSENTS (4) : Murielle SALCÉDO, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER.

POUVOIRS (1) : Jeannine LIABEUF donne pouvoir à Pascale HÉRAUD.

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres

en exercice : 16

Présents : 12

Votants : 13

DEL 2024-22 : Autorisation d'encaissement d'un chèque émis par EDF pour trop perçu.

⇒ **Délibération adoptée à l'unanimité**

La Présidente demande l'autorisation d'encaisser pour la Résidence Gai Soleil un chèque d'un montant de
3 822,99€, émis par EDF, pour trop perçu sur prélèvement des charges « électricité ».

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise la Présidente à encaisser pour la Résidence autonomie Gai Soleil le chèque d'un montant de 3 822 ,99€ émis par EDF.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre le 3 octobre 2024.

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER



La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT

